DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Fiche V

GT FORMATION PROFESSIONNELLE
du 4 juillet 2017

L'accompagnement à l'arrivée sur le poste

Objectifs : Renforcer le caractère professionnalisant et opérationnel de la formation des cadres A en premier métier ou en cours de carrière, en cas de changement de métier au sein ou hors du bloc fonctionnel à l'occasion d'une mutation.

Existant

Premier métier : les inspecteurs qui ont terminé leur formation initiale rejoignent leur département d'affectation et ont la possibilité de revenir, en tant que de besoin, dans les établissements, pour des formations complémentaires.

Changement de métier : les agents A qui changent de métier en cours de carrière suivent les parcours métiers proposés dans le cadre de la formation continue. Ces parcours sont actuellement constitués de stages autonomes et indépendants qui s'inscrivent dans la continuité de la formation initiale et s'adressent donc à un public d'agents ayant déjà acquis un socle de connaissances professionnelles.

Les stages ont été articulés, au sein de chaque parcours, selon le meilleur ordre pédagogique possible pour permettre une progression dans l'acquisition des connaissances et des gestes métier. Le parcours intègre également des périodes d'alternance de façon à permettre une mise en application dans le service des notions acquises en stages.

Ainsi 38 parcours de formation sont proposés aux inspecteurs.

Dans les cas où aucun parcours proposé ne correspond au futur métier, un programme de stages personnalisé est élaboré par le Responsable Local de la Formation (RLF) en accord avec l'agent et son chef de service, à partir de l'offre de formation existante.

Problématique et Cible

La « formation de demain » doit permettre, à compter de la rentrée 2018, de former les agents A au bloc fonctionnel ou au métier qu'ils exerceront lors de leur première affectation.

Cette fiche a pour but de présenter les lignes de la formation continue dans le cadre de cette rénovation. Elle traitera de :

1/ l'accompagnement des inspecteurs en première affectation ayant bénéficié de la nouvelle scolarité lors de leur arrivée sur leur poste ;

2/ l'accompagnement, à l'arrivée sur leur poste, des cadres A promus par liste d'aptitude et lauréats de l'examen professionnel « LEP-LA » de B en A, dans le cadre de la nouvelle scolarité ;

3/ l'accompagnement à l'arrivée sur leur nouveau poste des autres inspecteurs qui changent de métier dans le cadre d'une demande de mutation.

Les agents ayant bénéficié des scolarités antérieures, et disposant donc d'un socle de connaissances, continueront à bénéficier transitoirement de l'offre de formation continue actuelle qui évoluera progressivement pour intégrer les contenus redéfinis.

1- L'accompagnement des inspecteurs en première affectation à l'arrivée sur leur poste :

Les blocs fonctionnels Secteur Public Local (SPL) et Gestion Fiscale (GF) présentés dans la fiche III mentionnent des compléments de formation obligatoires et/ou complémentaires qui seront suivis dans le cadre d'un passeport de formation débutant avec la scolarité[1].

Les dernières pages du présent document énumèrent des illustrations de contenus de passeport pour chacun des métiers correspondant à ces 2 blocs fonctionnels.

Ce passeport sera initié par l'ENFiP et suivi par les Responsables Locaux de la Formation (RLF).

Dans toute la mesure du possible, ces formations seront organisées au plus près des agents, selon la nature de la formation et la volumétrie des agents concernés : au niveau local (Directions), au niveau interrégional ou régional (Centres Interrégionaux de Formation et antennes), voire au niveau national (établissements de formation).

L'approche pédagogique consiste à définir les compétences métiers, c'est à dire l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être attendus pour exercer chaque métier, dès la fin de la formation initiale. Couplée avec l'acquisition des compétences fondamentales, cette démarche pédagogique active, fondée sur l'analyse de situations de travail et la résolution de problèmes, a vocation à développer la compréhension, la capacité d'analyse et d'initiative, et d'adaptation des agents ainsi formés. Au terme de la formation initiale, une phase de consolidation à l'entrée dans le métier sera donc définie, et consignée dans le passeport de formation.

Ces formations s'inscriraient dans la continuité des enseignements initiaux et leurs contenus devraient être élaborés dans le même temps, par les mêmes équipes et selon les mêmes principes que ceux retenus pour la conception des blocs fonctionnels.

Elles pourraient être animées par des binômes associant des enseignants et des Professionnels Associés.

Cette démarche de formation sera développée tout au long de la carrière pour permettre aux agents d'accéder à l'expertise. La construction des contenus correspondants mobilisera autant que nécessaire des experts du réseau.

2- L'accompagnement à l'arrivée sur le poste des inspecteurs promus par liste d'aptitude et lauréats de l'examen professionnel de B en A

Une proposition d'organisation de la scolarité des inspecteurs promus par liste d'aptitude et lauréats de l'examen professionnel de B en A « LEP-LA » a été présentée dans la fiche II-2 du GT du 21 mars 2017.

Après réflexion complémentaire, et pour renforcer la formation de ces inspecteurs, de nouvelles modalités ont été envisagées.

En effet, dès finalisation des blocs fonctionnels pour la scolarité 2018/2019, les inspecteurs « LEP-LA » bénéficieraient d'une formation au métier équivalente à celle des inspecteurs lauréats de concours.

Leur formation sur le métier se déroulerait, en établissement de formation, sur le dernier quadrimestre N et, le cas échéant, sur le début de l'année N+1 (comme aujourd'hui).

Cette formation serait suivie de la **phase de consolidation** sur le nouveau métier en N+1. Ce complément de formation serait individualisé à partir de l'offre de formation faite aux inspecteurs en première affectation, et formalisée dans le passeport de formation.

---

[1] Sur le modèle du livret du vérificateur mis en place en 2015 pour accompagner sur 3 ans la formation des nouveaux vérificateurs.

3- L'accompagnement à l'arrivée sur le poste des inspecteurs qui changent de métier dans le cadre d'une demande de mutation

Sur la base des règles de première affectation et du délai de séjour, les inspecteurs lauréats du concours qui suivraient la nouvelle formation 2018/2019 resteraient sur leur premier métier jusqu'au mouvement du 1er septembre 2021, sauf délai de séjour diminué pour rapprochement de conjoint.

Pour tenir compte des délais de réécriture et d'adaptation des contenus de formation, les nouvelles modalités d'accompagnement des inspecteurs changeant de métier pourraient intervenir au plus tôt le 1er septembre 2019.

Jusqu'à cette date, tout changement de métier et/ou de bloc fonctionnel pourrait continuer à être accompagné en s'appuyant sur les dispositifs de formation continue existants (parcours changement de métier).

Le dispositif d'accompagnement pourrait être le suivant :

3.1- Pour les inspecteurs changeant de métier dans le même bloc fonctionnel :

Les deux blocs fonctionnels présentés : Secteur Public Local (SPL) et Gestion Fiscale (GF) intègrent chacun un socle commun aux métiers liés à un bloc fonctionnel et des contenus spécifiques permettant la professionnalisation des agents sur leur métier.

Le changement de métier au sein d'un même bloc fonctionnel doit permettre de limiter la formation des agents en mutation aux seuls contenus spécifiques correspondant à leur nouveau métier.

Cette spécialisation métier pourrait être organisée dans le réseau, au plus près des agents dans toute la mesure du possible et notamment selon la nature de la formation et la volumétrie des agents concernés : niveau local (Direction), niveau régional (Centre interrégional de formation et ACIF), à défaut niveau national (établissement de formation).

Les parcours individualisés en fonction des acquis seraient intégrés dans des passeports de formation.

La formation serait assurée en faisant appel à des enseignants et/ou à des professionnels associés issus des services. Les méthodes pédagogiques utilisées nécessiteraient un accompagnement des animateurs, tant sur les techniques d'animation (formation des formateurs à l'animation de ces nouveaux supports) que sur la documentation qui serait formalisée pour cadrer strictement le déroulement des séances.

D'une manière générale, la détente du calendrier de formation doit être envisagée par rapport à l'existant :

- afin de rendre efficiente par les stagiaires l'acquisition de connaissances professionnelles plus techniques et approfondies qu'aujourd'hui, en ménageant l'organisation d'une réelle alternance avec des retours dans le service d'affectation pour une mise en œuvre progressive des enseignements,

- pour éviter de mobiliser les professionnels associés sur un temps trop long,

- en anticipant autant que possible, la formation avant la prise de poste, pour permettre une arrivée plus rapidement opérationnelle dans les nouvelles fonctions.

La formation métier en alternance s'achèverait comme aujourd'hui au cours du 1er trimestre N+1.

Elle serait complétée en N+1, afin de permettre l'acquisition progressive des connaissances, par une phase de consolidation des connaissances.

3.2- Pour les inspecteurs changeant de bloc fonctionnel :

Un changement de bloc fonctionnel conduira à la mise en place de parcours de formation renforcés, individualisés en fonction des besoins et des acquis des inspecteurs. Ces parcours seraient fractionnés, étalés dans le temps et organisés au plus près de leur lieu d'affectation. Ils s'appuieraient sur les contenus déroulés en formation initiale dans les établissements.

Cette solution de proximité nécessiterait cependant une adaptation des modalités d'animation, permettant leur déclinaison en local par des professionnels associés.

L'organisation de l'apprentissage peut en effet être schématisée de la manière suivante :

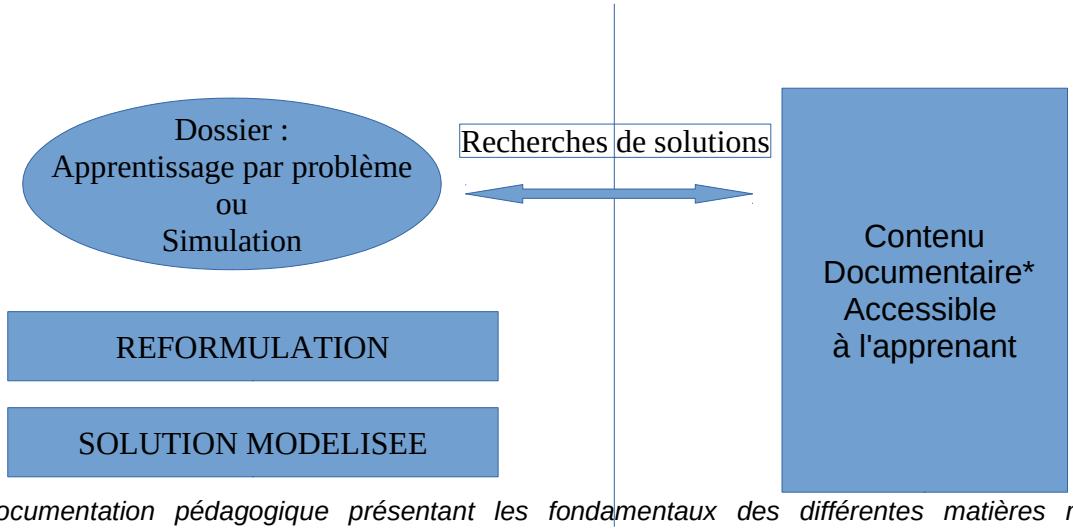

** documentation pédagogique présentant les fondamentaux des différentes matières mise à disposition des stagiaires. Certains de ces supports pourront être présentés sous forme de e- formation ou de plaquettes techniques.*

Les mêmes ressources pédagogiques pourront être utilisées aussi bien en établissement pour la FI que dans le réseau pour la FC, mais dans ce dernier cas les modalités d'animation seront celles plus traditionnelles d'un exposé, d'un questionnement des stagiaires suivi de la présentation de la solution. Le dispositif de « classe inversée » permettant aux stagiaires de s'approprier en amont des notions générales qui font ensuite l'objet d'une reformulation en présentiel lors du traitement des cas et dossiers pratiques (mises en application et perspective) n'est pas applicable en dehors de la scolarité en établissement.

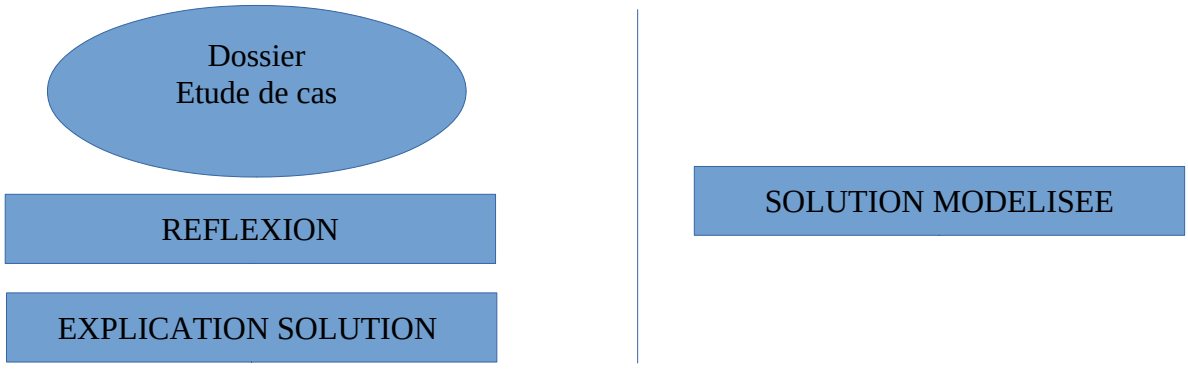

La formation métier en alternance s'achèverait comme aujourd'hui au cours du 1er trimestre N+1.

Elle serait complétée en N+1, sur un rythme permettant l'acquisition progressive des connaissances, par la phase de consolidation des connaissances formalisées dans le passeport de formation.

En complément de cette fiche, une annexe sur l'accompagnement professionnel des comptables a été rédigée.

Métier cadre A PRS

Exemples d'articulation entre le contenu du bloc fonctionnel, du stage pratique et du passeport permettant d'assurer une montée en compétence progressive de l'agent.

Exemple 1 – Le recouvrement forcé des particuliers au PRS
Compétence finale attendue : savoir gérer l'action en recouvrement d'un particulier

Bloc fonctionnel

- j'apprends la recherche du renseignement,
- j'assimile les procédures de recouvrement,
- je découvre les actions juridictionnelles spécifiques.

Stage pratique

- je gère des dossiers RAR, tant dans l'analyse-risque que dans l'appréhension des actions à mener pour des dossiers de particuliers,
- je prends des garanties nécessaires au recouvrement pour ces dossiers : publicité du privilège du Trésor, hypothèque légale du Trésor, cautions…
- je détecte et je présente des demandes d'ANV sur des dossiers de particuliers,
- j'analyse l'état R104 bis,
- je prends en charge un dossier de créances de particulier à enjeux.

Passeport de formation

- j'assimile les fondamentaux des impôts des particuliers,
- je découvre les missions foncières et la gestion de l'ISF,
- je me familiarise avec les revenus étrangers et les conventions fiscales,
- je connais l'assistance internationale au recouvrement.

Exemple 2 – Le recouvrement des professionnels pour un huissier des finances publiques

Compétence finale attendue : savoir diligenter les actions attendues pour le recouvrement des professionnels

Bloc fonctionnel

- j'apprends la recherche du renseignement,
- j'approfondis les procédures civiles d'exécution,
- j'apprends à rédiger des procès-verbaux.

Stage pratique

- je fais une intervention en entreprise,
- j'analyse des comptes de tiers.

Passeport de formation

- j'assimile les fondamentaux des impôts des professionnels,
- je découvre la gestion de stocks des entreprises,
- je me familiarise avec les marques et la propriété intellectuelle.

Métier SPL

Exemples d'articulation entre le contenu du bloc fonctionnel, du stage pratique et du passeport permettant d'assurer une montée en compétence progressive de l'agent.

Exemple 1 - Les régies

Compétence finale attendue: savoir contrôler et piloter les régies du SPL.

Bloc fonctionnel

- je découvre la réglementation des régies (ex : acte de création, nomination…),
- je découvre les contrôles à effectuer (ex : reconstitution d'avances, respect de l'encaisse...),
- je découvre les points de vigilance et les modalités particulières de gestion,
- je découvre le suivi d'une régie dans Hélios.

Stage pratique

- je participe à un contrôle sur place d'une régie,
- je participe au suivi quotidien des régies (contrôle sur pièce, accueil des régisseurs...)
- je participe au suivi des valeurs inactives et je manipule CIRCL,
- je consulte DFT-NET.

Passeport de formation

- je maîtrise le contrôle des régies, y compris les régies complexes, à fort enjeu financier et/ou ayant des modes d'encaissement particuliers (CESU, cartes bancaires, site Internet, régies ayant un compte DFT, régies de spectacle),
- je maîtrise les points de vigilance et les outils me permettant de construire un plan de contrôle des régies adapté pour mon poste,
- j'analyse l'environnement de la collectivité et je conseille l'ordonnateur sur la rationalisation des régies (création ou suppression de régies) ainsi que sur le développement de la monétique,
- à terme, je suis acteur de la formation de mes régisseurs.

Exemple 2 – La commande publique

Compétence finale attendue : savoir viser un marché public du SPL, même complexe.

Bloc fonctionnel : je découvre la sensibilité du process commande publique

- je découvre la réglementation de la commande publique au travers des thématiques suivantes :
  - les différentes catégories de marchés,
  - les pièces justificatives,
  - les acomptes,
  - les avances,

    - les garanties,
    - les cessions de créances,
    - le solde,
    - la sensibilisation à la sous-traitance.
- je découvre le visa de marché,
- je découvre le suivi d'un marché dans Hélios.

Stage pratique

- je découvre l'organisation du secteur « dépenses » dans le poste comptable,
- j'examine les pièces constitutives d'un marché et je crée une fiche marché dans Hélios,
- je participe au suivi d'une cession de créances,
- je participe au suivi des garanties et au remboursement d'une retenue,
- je gère les conséquences d'une actualisation ou d'une révision de prix,
- je m'appuie sur les fiches pratiques du PNSR de Lyon,
- je découvre les interlocuteurs locaux de la commande publique (DDFiP), le circuit de saisine du PNSR de Lyon.

Passeport de formation

- je maîtrise les marchés complexes comportant des sous-traitants et/ou des co-traitants,
- je maîtrise le calcul des pénalités de retard,
- je maîtrise le calcul et le paiement du solde dans le cadre de marchés complexes et/ou à fort enjeu financier,
- je maîtrise les spécificités des marchés de maîtrise d'oeuvre et je mets en œuvre des schémas de raisonnement en m'appuyant sur les fiches du PNSR de Lyon,
- je maîtrise la résiliation d'un marché complexe,
- je maîtrise les réflexes en matière de questionnement me permettant de traiter des cas complexes,
- à terme, afin de conseiller l'ordonnateur, je maîtrise les modes de passation des marchés publics et l'impact budgétaire des marchés.